



## Budget provisoire 2017-2018

Le Conseil a adopté le budget provisoire 2017-2018 avec un déficit anticipé de 348 374 \$. Le budget est basé sur un nombre d'inscriptions à la baisse pour 2017-2018. Préoccupé par le déficit important dans le secteur du transport scolaire, le Conseil scolaire poursuit ses revendications auprès du gouvernement de l'Alberta.

## Frais scolaires 2017-2018 et Projet de loi 1

Le Conseil scolaire soumettra au ministère de l'Éducation la grille des frais scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 le 30 juin, comme stipulé par le projet de loi 1. En raison des délais imposés pour le ministère, les frais pour 2017-2018 seront communiqués aux parents avant la rentrée scolaire.

**Transport scolaire :** Le Conseil scolaire soumettra une demande d'approbation au ministre de l'Éducation afin d'instaurer des nouveaux frais en pour le transport scolaire des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année résidants moins de 2.4 km de l'école et des élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année résidants moins de 1.6 km de l'école. Si approuvés, ces frais seraient de 35 \$ par mois par élève en 2017-2018.

SVP, voir en annexe quelques messages du gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne le **projet de loi 1** : une loi pour réduire les frais scolaires.

## Pilier de responsabilisation mai 2017

Le rapport du Pilier de responsabilisation de mai 2017 pour le CSNO démontre des résultats « Très bien » et « Bien » dans 5 des 7 domaines évalués par les sondages du ministère en janvier 2017 :

- ❖ Écoles sécuritaires et bienveillantes
- ❖ Programmes d'études
- ❖ Préparation à l'employabilité
- ❖ Civisme
- ❖ Participation des parents

## Projet de nutrition dans les écoles

Le projet de nutrition dans les écoles pour l'année scolaire 2017-2018 a été entamé.

L'administration, en collaboration avec les directions d'école, a choisi l'École Nouvelle Frontière (ÉNF) comme lieu du projet. Un diner gratuit sera servi quotidiennement aux élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année. Plusieurs démarches auront lieu dans les prochaines semaines afin d'assurer la mise en œuvre du programme dès septembre 2017. Ce projet, qui implique des partenaires communautaires et les parents aura un impact positif pour les élèves et l'ensemble de la communauté scolaire.

Plus de détails seront communiqués aux parents d'ÉNF sous peu.

## Direction à l'École des Quatre-Vents

Monsieur Dominique Jean a été nommé directeur d'école à ÉQV pour l'année scolaire 2017-2018. Le Conseil scolaire souhaite la bienvenue à monsieur Jean au sein de l'équipe de direction et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

## CÉFFA

La présidente a félicité madame Brigitte Kropielnicki, la directrice générale du CSNO, qui a été élue présidente du CÉFFA le 8 juin.

## Bourse CSNO 2017

La Bourse CSNO 2017, d'une valeur de 800 \$ a été remise à madame Cloé Maisonneuve, finissante de l'École Héritage, lors de la célébration des finissants et finissantes le 3 juin dernier à Falher.

La Bourse CSNO vise à reconnaître les efforts d'un élève en 12<sup>e</sup> année, dans l'une des écoles du CSNO (CP 1220 St-Isidore, AB T0H 3B0 Téléphone: 780-624-8855 Télécopieur: 780-624-8554) de l'école et à sa communauté francophone et qui poursuit des études postsecondaires.

En tant que récipiendaire de la Bourse CSNO, la candidature de Cloé Maisonneuve sera de plus soumise à la Bourse Paul-Charbonneau 2017 (Fondation éduquer en français).



Conseil scolaire du  
NORD-OUEST N°1

Se donner des racines et des ailes

# En Bref

Résumé de la réunion du conseil scolaire

Réunion du Conseil scolaire tenue le 14 juin 2017

St-Isidore, AB

## Communications et marketing 2016-2017

Le rapport des activités en communications et marketing pour l'année 2016-2017 a été reçu à titre d'information.

## Journée de rassemblement 2017-2018

La journée de rassemblement et de ressourcement pour l'année scolaire 2017-2018 aura lieu le 31 août 2017 au centre culturel de St-Isidore pour tous les membres du personnel et les conseillers scolaires.

### DATES À RETENIR :

- 27 juin Dernière journée – 1<sup>re</sup> à 9<sup>e</sup> année – CSNO
- 29 juin Dernière journée – 10<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année – CSNO
- 30 juin Dernière journée – personnel enseignant et soutien

### La rentrée 2017 :

- 22 août Ouverture des écoles
- 29 août Rentrée du personnel de l'école
- 5 sept. Rentrée des élèves (1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup>)

## INVITATION

Le public est invité aux réunions du Conseil et peut faire inscrire un point à l'ordre du jour en communiquant, une semaine à l'avance, avec madame Rachelle Bergeron, secrétaire générale, au 780-624-8855 ou au 1-866-624-8855.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le  
**7 septembre 2017, à 11 h**  
Bureau central (St-Isidore)

Visitez le [www.csno.ab.ca](http://www.csno.ab.ca)  
pour plus de renseignements  
concernant les  
**élections scolaires 2017.**

## Félicitations aux finissants & finissantes 2017



Alexis  
Brulotte



Justine  
Dubrèlle



Julianna  
Gosselin



Kayla  
Guénette



Colleen  
Jacob



Simon  
Jean



École  
Héritage

Finissants 2017

*Si tu ne sais pas où tu vas, souviens-toi d'où tu viens.*



Kelsey  
Krahn



Nicolas  
Lavoie



Cloé  
Maisonneuve



Olivier  
Roy



David  
Sanchez



David  
Therriault

*Handwritten signature*

Le  
conseil  
scolaire  
souhaite  
à  
**TOUS**  
un très  
bel été!



## ANNEXE - Messages clés

### PROJET DE LOI 1 : UNE LOI POUR RÉDUIRE LES FRAIS SCOLAIRES (*Bill 1: An Act to Reduce School Fees*)

- Au moyen du projet de loi 1, le gouvernement élimine les frais perçus précédemment pour du matériel d'enseignement ou des fournitures scolaires et des frais de transport pour les élèves qui résident à 2,4 kilomètres ou plus de leur école désignée.
- Pris ensemble, ces frais totalisent plus de 50 millions de dollars, ou environ 25 % des droits perçus chaque année par les autorités scolaires.
- Alberta Education travaille avec diverses parties prenantes en éducation – notamment les autorités scolaires et les conseils d'école – afin de mettre en œuvre ces réductions pour l'année scolaire 2017-2018.

#### Percevra-t-on toujours aux parents des frais comme les frais de supervision du diner, les frais de technologie et les frais pour les excursions scolaires?

- Oui, du moins pendant l'année scolaire 2017-2018, ces frais-là ne seront pas limités. Par conséquent, les autorités scolaires seront en mesure de continuer à percevoir ces frais, si elles choisissent de le faire.
- Dès l'année scolaire 2017-2018, les frais suivants seront éliminés :
  - les frais de manuels scolaires;
  - les frais de cahiers d'exercices;
  - les frais d'impression et de photocopies;
  - les frais d'approvisionnement en papier;
  - les frais communs, liés spécifiquement aux fournitures et au matériel d'instruction, facturés à l'ensemble des élèves ou aux élèves d'une année scolaire en particulier;
  - les frais perçus pour le transport des élèves qui fréquentent leur école désignée et qui résident à 2,4 kilomètres ou plus de cette école.
- Pour l'instant, la capacité des autorités scolaires à percevoir d'autres frais n'est pas modifiée.
- Cependant, le nouveau règlement sur les frais scolaires fournira au ministre le pouvoir de réglementer ces frais supplémentaires à l'avenir.

#### Frais de transport pour élèves admissibles :

- Selon la *School Act* et le *Student Transportation Regulation*, les autorités scolaires sont tenues d'assurer le transport à destination et en provenance de l'école désignée de l'élève – aux fins de la programmation ordinaire ou d'adaptation scolaire – si l'élève demeure à 2,4 kilomètres ou plus de cette école.
- Grâce au projet de loi 1 et aux modifications au *Student Transportation Regulation* qui en résultent, les frais ne seront plus perçus pour le transport des élèves admissibles.
- Dans certains cas – par exemple, si les parents ont choisi d'inscrire leur enfant dans une autre école que leur école désignée, ou si l'élève habite à moins de 2,4 kilomètres de son école désignée – il se pourrait que des frais soient toujours à payer.

#### Autres frais scolaires (p. ex. de supervision du diner, de technologie, etc.) :

- Après 2017-2018, nous continuerons d'évaluer l'efficacité du nouveau règlement sur les frais scolaires et nous envisagerons des amendements à l'endroit d'autres frais au cours des prochaines années scolaires. Ce faisant, nous continuerons de travailler avec diverses parties prenantes, notamment les autorités scolaires et les parents, tout au long du processus.

#### En raison de ces réductions, les élèves et les parents doivent-ils s'attendre à constater des réductions dans les programmes d'enseignement?

- Non. Pour l'année scolaire 2017-2018, on fournit aux autorités scolaires un financement afin de les aider à compenser les revenus perdus à la suite du projet de loi 1.
- Ce financement compensatoire aidera à assurer que les programmes de 2017-2018 seront maintenus, au minimum, aux niveaux précédents.
- Des décisions sont prévues pour le financement lié aux frais scolaires après 2017-2018. Cela étant dit, le gouvernement s'engage à travailler avec les autorités scolaires pour faire en sorte que les programmes soient maintenus dans l'avenir.